

certaines ordres de la chambre des communes que M. McCabe avait à faire. L'ouvrage ne pouvant être fait qu'à deux, il me demanda de l'aider, et je travaillai avec lui. Ce travail a été fait en dehors des heures de bureau—tard le soir et de bonne heure le matin. Nous étions à l'ouvrage à 7 heures, le matin, et nous travaillions jusqu'à 11 heures du soir.

2279. Était-il habituel qu'un surnuméraire demandât un commis permanent pour l'aider? La pratique contraire n'existait-elle pas plus souvent?—Je n'en sais rien. Il fallait, toutefois, deux hommes pour faire cet ouvrage.

2280. Une des raisons, entre autres, qui m'ont conduit à vous faire appeler comme témoin a été la publication d'une lettre dans le *Citizen*, il y a quelque temps?—Oui; j'ai contredit dans ce journal un rapport qui avait paru dans les journaux du soir et qui me concernait; ce rapport disait que j'avais reçu la plus grande partie d'une somme de \$254, ce qui était un mensonge. Cela n'était pas le cas du tout.

2281. Voulez-vous lire l'article que vous avez fait insérer au *Citizen*?—

ENQUÊTE CONCERNANT LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

“ Au Rédacteur du *Citizen*.

“ MONSIEUR,—Dans le témoignage donné devant le comité des comptes Publics par M. Francis McCabe, tel que rapporté par l'*Evening Journal*, on lit ce qui suit:

“ En 1889, il McCabe a reçu \$254 pour travail extraordinaire. Il (McCabe) a donné à Brough la moitié de cet argent environ. Tout bien considéré, il pense que Brough a eu la plus grande partie de cet argent.

“ Permettez-moi de dire que le témoignage ci-dessus, en tant qu'il me concerne, est complètement faux, comme je suis prêt à le déclarer sous serment, quand on me demandera de le faire.

“ Je crois que toute cette misérable affaire n'est qu'une méprisable conspiration contre ceux qui se sont réellement efforcés de remplir leurs devoirs et qui se sont, en conséquence, attiré le mauvais vouloir et la haine de quelque lâches et dangereux caractères. Quelques irrégularités, causées par les imperfections de l'Acte du service civil, et placées dans un large cadre de mensonges, ont été présentées au public, et prises pour de la corruption dans le Ministère de l'Intérieur.

“ Sincèrement à vous,

“ J. S. BROUGH.”

“ OTTAWA, 14 juillet.”

2282. Vous dites maintenant que cela n'est pas absolument faux. Vous dites que vous avez partagé cette argent avec quelqu'un?—Certainement.

2283. Vous jurez que vous avez partagé avec McCabe?—Dans ma lettre, je contredis le rapport qui a paru dans les journaux du soir. C'est l'allégation que j'ai reçu la moitié ou la plus grande partie de l'argent porté au compte de McCabe en 1889. Ce rapport, je le soutiens, est complètement faux.

2284. Mais cependant vous avez réellement reçu une partie de cet argent?—Ma part dans un cas a été de \$16, et dans l'autre, de \$5 ou \$6 environ.

2285. Est-ce tout ce que vous avez eu?—C'est tout ce que j'ai eu.

2286. Environ \$22?—Environ \$22, je ne puis jurer quant au chiffre exact.

2287. Et bien, j'ai les comptes ici. Ils fourniront une preuve?—Je le suppose. Je puis probablement vous aider, jusqu'à un certain point, à arriver au chiffre exact. On accordait à M. McCabe le temps qu'il faisait en dehors de ses heures de travail ordinaire. Il était payé pour ce temps. Il lui était impossible d'achever son ouvrage dans les heures de bureau, et il était payé pour le surplus de temps qu'il donnait pour faire ces ouvrages. Son compte se montait généralement à \$20 ou \$22 à peu près, chaque mois.

Par M. McMullen :

2288. Pour travail en dehors des heures d'office?—Oui. Dans les deux cas dont je parle, lorsque je lui ai aidé, les montants sont entrés au compte mensuel régulier pour temps donné après les heures de bureau.